

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2019

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2019



Pionnière et experte

Depuis 1985, la Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing est la solution d'assurance destinée au personnel temporaire et permanent. Une solution sûre, conforme à la CCT et flexible, pour les employeurs comme pour les employés.

Editorial

Présentation de la Fondation

Evolution des effectifs

Evolution de la fortune

Situation financière

Principales activités et actualités

Organisation de la Fondation

Pfäffikon, en juin 2020

Editorial

Pfäffikon, en juin 2020

**Chère lectrice,
Cher lecteur,**

Le présent rapport annuel de gestion consacré à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 reprend les informations les plus importantes concernant la Fondation. Elément-clé de notre communication, ce document est destiné à être mis à disposition des personnes assurées auprès de notre Fondation par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance au respect des principes de gouvernance et de transparence, raison pour laquelle nous insistons dans cet éditorial sur la nécessité de transmettre ce document à ses destinataires. Nous remercions par avance les responsables des entreprises affiliées de leur soutien dans cet effort.

La Fondation se fera un plaisir de vous fournir des exemplaires supplémentaires sur demande. Enfin, ce rapport sera également publié sur le site Internet de l'association swisstaffing.

Si, en termes de placements, l'année 2018 fut difficile, 2019 a été la meilleure année depuis plusieurs décennies. La Fondation 2^{ème} pilier swisstaffing a réalisé un rendement positif de 17.80%. Ce rendement se situe bien au-dessus du rendement moyen de +10.40% réalisé par les caisses de pensions suisses en 2019 selon l'enquête annuelle de la Commission de Haute Surveillance.

Le développement favorable des marchés financiers nous a permis d'atteindre un degré de couverture au 31.12.2019 de 141.09%. Cette progression représente une augmentation de plus de 20% par rapport au degré de 120.94% de 2018. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur fixée par le Conseil de Fondation s'élevant à 25%, cela signifie que la Fondation a retrouvé sa pleine capacité de risque. Cette année encore, la situation favorable de la Fondation profitera aux assurés actifs comme aux bénéficiaires de rentes:

- Comme par le passé, un intérêt supérieur de 2% au taux d'intérêt minimal de la LPP a été octroyé pour l'année 2019 (soit 3.0%, inchangé depuis le 1 janvier 2017).
- Tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants ont bénéficié d'une 13^e rente en 2019. Le versement a eu lieu en décembre.

Les effets de la crise du Corona sur les marchés financiers en 2020 n'ont pas épargné la Fondation 2^{ème} pilier swisstaffing. La prudence dans l'approche utilisée pour le choix de nos placements, la stratégie de placement diversifiée et la base financière saine de notre Fondation contribuent à sa stabilité et lui permettent de poursuivre l'année 2020 avec sérénité.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Cordialement,



Georg Staub
Président



Martin Meili
Secrétaire

Présentation de la Fondation

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing a été créée le 1^{er} janvier 1985 pour satisfaire aux besoins de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations prévues par les lois et ordonnances relatives à la prévoyance professionnelle.

Depuis le milieu de l'année 2017, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance de Suisse centrale (ZBSA) (précédemment auprès de l'AS-SO) au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swissstaffing peuvent ainsi répondre à l'obligation légale qui incombe aux employeurs en matière de prévoyance professionnelle en s'affiliant à notre Fondation. De plus, les conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire) sont garanties en termes de prévoyance professionnelle par l'intermédiaire de la Fondation.

Notre Fondation offre également la possibilité en règle générale d'affilier le personnel interne des entreprises de placement et ouvre ainsi des perspectives supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire pour celles qui le désirent.

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing est une institution de prévoyance veillant à une bonne gestion des risques et des frais. Elle pratique une politique transparente de ses coûts de fonctionnement et présente l'avantage de pouvoir maintenir ces derniers à un niveau très bas en comparaison avec les autres institutions de prévoyance de la branche:

- frais de gestion de la fortune: CHF 172.- par an et par destinataire ou 0.68% de la fortune sous gestion;
- frais d'administration générale : CHF 125.- par an et par destinataire (y compris organe de révision, expert en prévoyance professionnelle et autorités de surveillance);
- coût de fonctionnement total: CHF 297.- par an et par destinataire.

Géré depuis de nombreuses années par Aon Suisse SA (anciennement PRASA, puis Hewitt Associates SA) à Neuchâtel, l'effectif de notre Fondation compte actuellement plus de 330 conventions d'adhésion, représentant plus de 164 entreprises actives dans le domaine et comptant 28'959 assurés actifs et bénéficiaires de rentes. Ceci représente, pour 2019, 310'000 annonces de salaires, 37'518 nouvelles affiliations et 37'347 sorties.

Son organe dirigeant, le Conseil de Fondation, est composé de 6 membres, tous issus de la branche ou ayant une connaissance approfondie du domaine (voir la composition en page 10).

**Nous recherchons:
Prestataires des services de l'emploi.**

**Nous offrons:
Taux de couverture de 141%.**

Georg Staub
Président de la Fondation



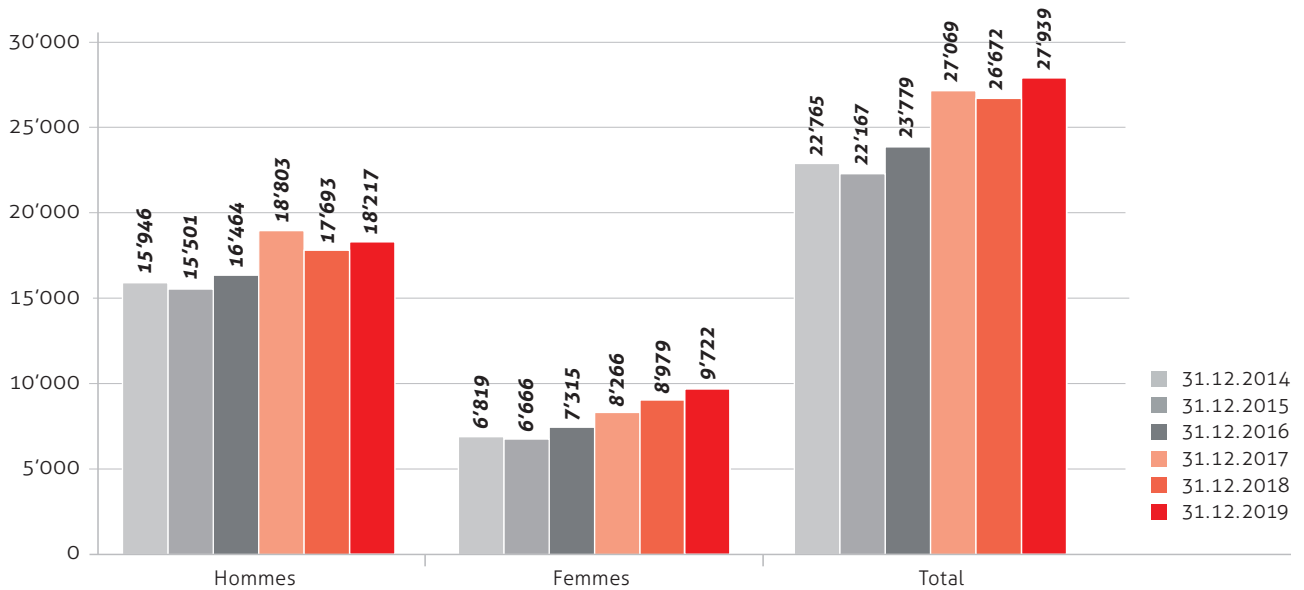
Evolution des effectifs

Assurés actifs

Au 31 décembre 2019, la Fondation gérait la prévoyance professionnelle du personnel temporaire dans le cadre de 197 conventions d'adhésion, contre 188 au 31 décembre 2018.

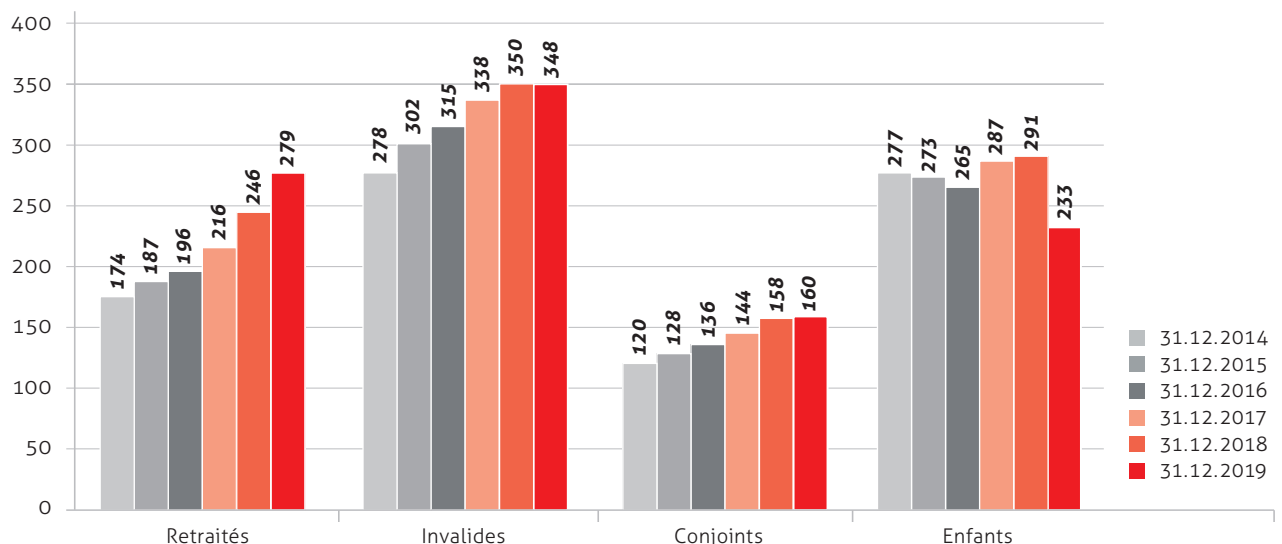
En outre, 96 employeurs avaient affilié leur personnel fixe à la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion.

L'évolution des assurés actifs de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous.



Bénéficiaires de rentes

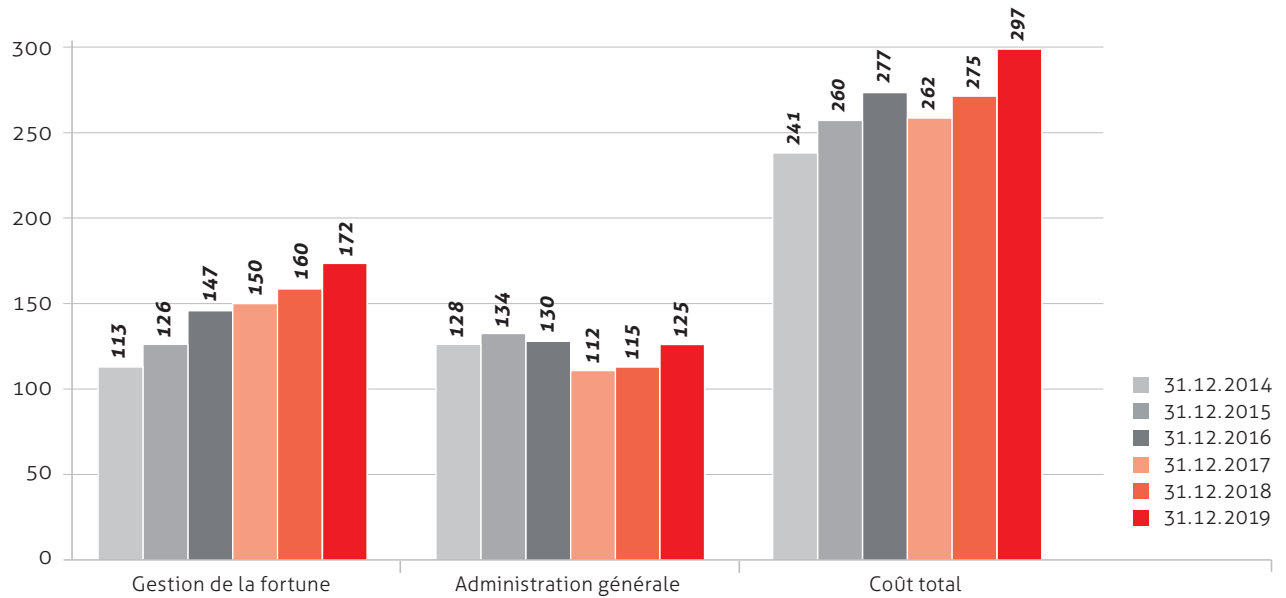
L'effectif total des bénéficiaires de rentes a légèrement diminué (1'020 rentes versées au 31 décembre 2019, contre 1'045 au 31 décembre 2018). Cependant, une augmentation régulière des rentes de vieillesse peut tout de même être observée. En 2019, le nombre de rentes d'enfants versées a diminué de 58.



Evolution des effectifs

Frais de gestion

L'évolution des frais de gestion de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. L'augmentation des frais de gestion est à imputer tant à la légère hausse des frais de gestion de fortune et qu'à celle des frais d'administration générale. L'augmentation des frais de gestion de fortune est en rapport direct avec la forte augmentation des rendements.



Nous recherchons:
Prestataires des services de l'emploi.

Nous offrons:
Administration simplifiée.

Roger Guthäuser
Membre du Conseil de Fondation



Evolution de la fortune

Fortune

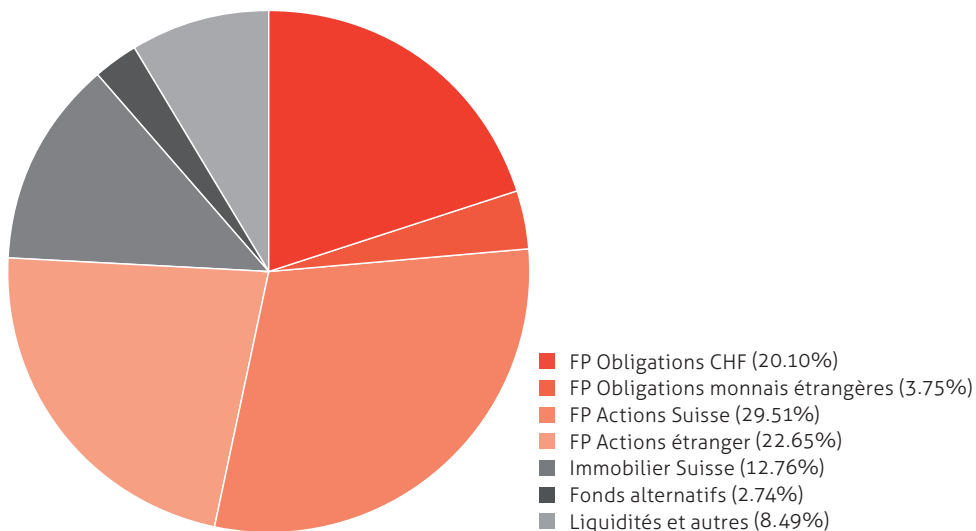
La fortune à disposition de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes, y compris le compte de régularisation passif et la réserve de cotisations d'employeur. Elle s'est élevée à CHF 636'764'369.- au 31 décembre 2019 (contre CHF 497'376'203.- au 31 décembre 2018). Ceci correspond à une augmentation de plus de 27%.

Réserve de fluctuation de valeur

Cette réserve, constituée pour compenser les variations des marchés financiers, atteignait au 31 décembre 2019 sa valeur cible, qui se situe à 25% de la somme des engagements d'assurance et des provisions techniques constituées de la Fondation. Elle s'élève à CHF 112'829'706.- au 31 décembre 2019.

Structure de la fortune sous gestion

Le graphique ci-après fait apparaître la part prépondérante des fonds de placements en actions (Suisse et étranger, entre 20% et 30% chacun) ainsi que la part importante de l'immobilier suisse (12.7%) dans la structure de la fortune sous gestion de la Fondation. La part des obligations en CHF et en monnaies étrangères s'élevait à 24% fin 2019. Les placements répondent aux objectifs de prudence fixés par le Conseil de Fondation.



**Nous recherchons:
Prestataires des services de l'emploi.**

**Nous offrons:
Frais de gestion peu élevés.**

Myra Fischer-Rosinger
Membre du Conseil de Fondation



Situation financière

Bilan

Le bilan permet notamment de vérifier si la fortune disponible de la Fondation couvre les engagements et les provisions techniques constituées.

Le tableau ci-dessous compare la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2019 avec celle du 31 décembre 2018: les capitaux de prévoyance sont calculés actuellement selon les bases techniques LPP 2010 au taux technique de 2%.

	31.12.2019	Situation financière au 31.12.2018
Total de l'actif	733'685'452.87	587'652'929.57
Dettes	-94'539'585.72	-87'563'020.78
Compte de régularisation passif	-1'536'322.41	-847'825.41
Réserve de cotisations d'employeur	-845'175.45	-1'865'880.60
Fortune disponible	636'764'369.29	497'376'202.78
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capital de prévoyance assurés actifs	-280'765'935.70	-239'236'407.05
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-120'818'943.00	-103'854'974.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	-625'949.00	-631'771.00
Provisions techniques	-49'108'000.00	-67'530'000.00
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	-451'318'827.70	-411'253'152.05
Réserve de fluctuation de valeur	-112'829'706.93	-86'123'050.73
Fonds libres	72'615'834.66	0.00
Degré de couverture	141.09%	120.94%

Degré de couverture selon OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance où:

- la fortune disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan, diminué des dettes, du compte de régularisation passif, de la réserve de cotisations d'employeur et des éventuelles provisions non techniques, et
- les engagements sont composés des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2019, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 était de 141.09% contre 120.94% au 31 décembre 2018. Le degré de couverture a augmenté de plus de 20%, grâce à l'évolution positive sur les marchés financiers. La réserve de fluctuation de valeur est à nouveau entièrement constituée et la Fondation dispose de fonds libres au 31 décembre 2019. La situation financière de la Fondation peut donc être qualifiée de très saine. La structure d'âge de la Fondation est un facteur de stabilité financière et structurelle supplémentaire.

Situation financière

Evolution de la situation financière

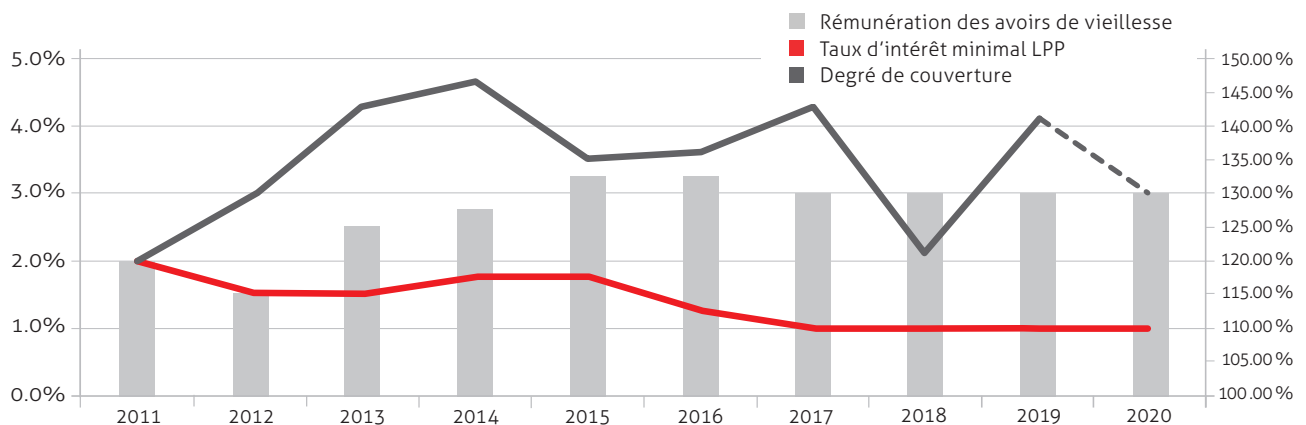
2019 a été une année exceptionnelle pour les placements. Toutes les catégories de placement ont contribué à la performance de notre portefeuille, mais il faut relever le rendement exceptionnel des actions. La performance totale de la Fondation s'est élevée à +17.80%, ce qui a fait passer le degré de couverture à 141.09%. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est fixée à 25% des engagements de prévoyance. L'augmentation du degré de couverture a permis de constituer à nouveau entièrement la réserve de fluctuation de valeur et de garantir ainsi une pleine capacité de risque. La Fondation dispose de fonds libres au 31 décembre 2019.

Conclusion: les fondements de notre Fondation demeurent solides.

Evolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

En 2019, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt de 3.00%, soit 2% de plus que le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral. Profitant des excellents résultats réalisés en 2019, le Conseil de Fondation a décidé de constituer des réserves pour l'année 2020, dans le but de pouvoir rémunérer à nouveau les capitaux de prévoyance des assurés avec un intérêt supérieur à la moyenne.

Le graphique suivant montre l'évolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse dans la Fondation au cours des 10 dernières années (la courbe rouge montre l'évolution du taux minimal LPP à titre de comparaison) ainsi que l'évolution du degré de couverture pour la même période (ligne gris foncé).



Nous recherchons:
Prestataires des services de l'emploi.

Nous offrons:
Excellent taux d'intérêt à 3%.

Aldo Ferrari
Membre du Conseil de Fondation



Principales activités et actualités

Comme déjà mentionné dans l'éditorial, le Conseil de Fondation a pris plusieurs décisions qui ont été implémentées en collaboration avec la société gérante. Les points les plus importants sont résumés ci-dessous:

Augmentation du taux de rémunération des avoires de vieillesse

Depuis l'année 2016, l'avoire de vieillesse disponible de chaque assuré est rémunéré à un taux de 2% supérieur au taux minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral. La rémunération plus élevée décidée par le Conseil de fondation s'applique jusqu'à fin 2019.

En 2019, la rémunération des avoires de vieillesse s'élève ainsi à nouveau à 3% contre 1% selon le taux minimal LPP.

Versement d'une 13^e rente

Comme en 2016, 2017 et 2018, une 13^e rente a été versée à tous les bénéficiaires de rentes à la fin de l'année 2019.

Nous recherchons:
Prestataires des services de l'emploi.

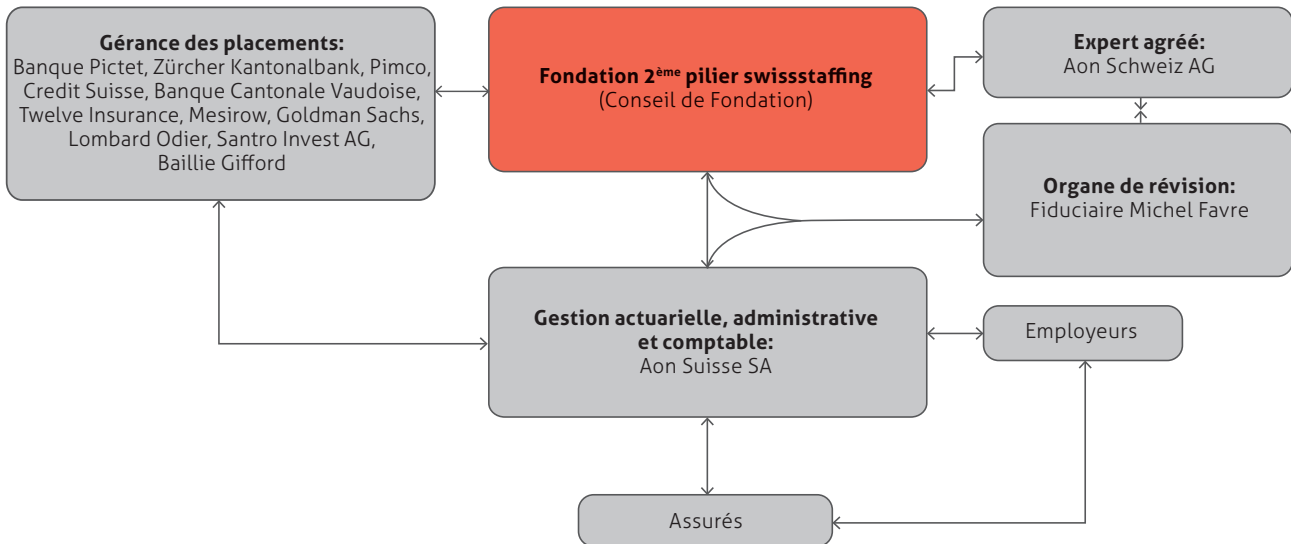
Nous offrons:
Caisse de pension solide.

Irène Righetti
Membre du Conseil de Fondation



Organisation de la Fondation

Les principaux intervenants dans l'organisation de la Fondation sont les suivants



Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il administre cette dernière et la représente vis-à-vis des tiers. Le mandat en cours a débuté en 2018 et portera jusqu'en 2023. Le Conseil de Fondation est actuellement composé comme suit :

Représentant de l'employeur:

- Georg Staub, Président
- Myra Fischer-Rosinger, Membre
- Roger Guthauser, Membre

Représentant des employés:

- Aldo Ferrari, Membre
- Irène Righetti, Membre
- Andrea Keller-Notter, Membre

Distribution:

- Employeurs affiliés
- Association swisstaffing
- Société gérante
- Autorité de surveillance
- Organe de révision

Nous recherchons:
Prestataires des services de l'emploi.

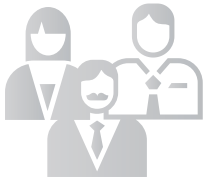
Nous offrons:
Cotisations équitables.

Andrea Keller
Membre du Conseil de Fondation



En parfaite santé, conforme à la CCT et accessible:
la caisse de pension pour les prestataires des
services de l'emploi et leur personnel.

swisstaffing-bvg.ch



L'aide d'experts de la branche

Tous les membres du Conseil de Fondation travaillent dans le secteur ou en ont une connaissance approfondie. L'expertise est également la marque de notre équipe administrative: ses membres s'occupent exclusivement des clients de swisstaffing et sont spécialisés dans l'assurance du personnel temporaire.

En 2019, les membres du Conseil de Fondation ont mis leurs compétences au service d'une campagne de communication en faveur de la Fondation 2^{ème} pilier swisstaffing, comme en témoignent les photos et slogans dans les encarts en bas de page de notre rapport annuel.

Rendez-nous visite sur:

swisstaffing-bvg.ch

swisstaffing
Stettbachstrasse 10
CH-8600 Dübendorf

